



Déménagement de société et licenciement

Par **solange95**, le **21/11/2010 à 14:25**

Bonjour,

notre employeur nous a fait part le 10 novembre 2010 par EMAIL notre déménagement prévu au 20 décembre vers PARIS.

Sur notre contrat de travail est stipulé lieu de travail : Sarcelles.

La cessation d'activité à Sarcelles est donc prévue le 20 décembre. Il n'y a pas eu de courrier ni de remise en mains propres et certaines de nos collègues en congé maternité n'ont pas eu accès à cette information. Aucun avenant est prévu mais Notre employeur nous demande oralement de dire si nous souhaitons suivre ou non. Il propose pour les personnes qui ne souhaitent pas suivre un licenciement pour motif personnel (toujours oralement) or l'inspection du travail nous parle de licenciement économique et d'avenant au contrat de travail donnant un délai de réflexion de 1 mois. Pouvez-vous nous donner plus de précisions ? De plus qu'en est-il pour le préavis ? les personnes ne souhaitant pas suivre sont-elles dans l'obligation d'effectuer leur préavis à PARIS ?

Merci pour vos réponses.